

Offre de stage

Service économique régional de Tokyo

Ambassade de France au Japon

Début du stage : 25 mai au 25 novembre 2026

Durée : 6 mois

Clôture des candidatures : 20/03/2026

Poste et missions

Intitulé du stage : Chargé.e d'études industrie & innovation

Participation à l'ensemble des travaux du pôle Industrie & Innovation du SER de Tokyo : (i) rédaction de notes d'analyse et de synthèse et veille sur les problématiques du portefeuille du pôle ; (ii) rédaction de comptes-rendus d'entretiens avec des interlocuteurs externes et de réunions internes ; (iii) préparation de visites officielles ; (iv) rédaction et diffusion périodique des Brèves Japon-Corée du Sud en collaboration avec le Service Économique de Séoul.

Profil et compétences recherchés

Niveau d'études souhaité : Bac+4/Bac+5 (sciences économiques, école de commerce, IEP) ; stage de césure ou stage de fin d'études.

Compétences requises :

- Compétences rédactionnelles et organisationnelles confirmées
- Autonomie
- Sens du contact et du travail en équipe
- Très bonne maîtrise de l'anglais
- Le Japonais est un atout.
- Connaissance de politique économique japonaise, des enjeux des secteurs couverts par le pôle (notamment industrie, tech, santé) et de la géographie économique de l'Archipel

Langues : Anglais obligatoire

Employeur

Au sein du Service Économique Régional de Tokyo, le Pôle Industrie & Innovation est composé de 3 personnes placées sous l'autorité du Conseiller / Adjoint au CSER.

Le pôle assure le suivi des politiques industrielles japonaises (automobile, électronique, chimie, etc.), ainsi que des sujets innovation, start-ups, santé, biens de consommation (hors agro-alimentaire).

Maître de stage : Christophe GRIGNON, conseiller Industrie & Innovation et Adjoint au CSER

Localisation

Ambassade de France au Japon, TOKYO

Comment postuler ?

Adresser un email avec CV et lettre de motivation à tokyostage@dgtresor.gouv.fr

Conditions du stage

Seul-e-s les candidat-e-s présélectionné-e-s sur dossier (CV, lettre de motivation et éventuelles lettres de recommandation) seront sollicité-e-s pour un entretien et épreuve écrite.

Il n'existe aucune restriction d'âge ou de nationalité pour postuler à un stage dont la durée ne devra toutefois pas dépasser 6 mois. Une convention de l'établissement d'enseignement supérieur français sera demandée.

Un dossier de candidature comportant un CV accompagné d'une lettre de motivation doit être adressé au contact indiqué.

Compte tenu des conditions sanitaires évolutives et de sécurité (plusieurs pays ou zones classées orange et rouge), les déplacements dans le pays seront soumis à autorisation selon les règles en vigueur à l'Ambassade.

Au-delà de deux mois de stage, la gratification horaire est fixée à 4,50 € depuis janvier 2026. Deux jours de congés par mois peuvent être accordés au stagiaire.